

Le 4 avril 2014

**PAR COURRIEL et  
DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Notre référence : 745144-460079

Objet : **Demande d'autorisation du projet lecture à distance – Phases 2 et 3  
Dossier Régie : R-3863-2013  
Entente de collaboration et affidavit de monsieur Renaud Graveline**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint la version publique de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et l'Association canadienne des fournisseurs de service sans fil et autres, (l'« Entente »). Une version sous pli confidentiel vous sera également transmise selon le protocole approuvé par la Régie.

Conformément à l'article 30 de la Loi, le Distributeur demande à la Régie de rendre une ordonnance interdisant la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements confidentiels contenus dans l'Entente en raison de leur caractère confidentiel, pour des motifs d'intérêt public et pour ceux énoncés à l'affirmation solennelle de monsieur Renaud Graveline, jointe à la présente.

Le Distributeur ne s'objecte pas à ce que les intervenants qui le souhaitent puissent consulter l'Entente après signature d'un engagement de confidentialité.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Marie-Josée Hogue  
Associée

MJH/lis

p.j. Entente de collaboration  
Affidavit de M. Renaud Graveline

c.c. intervenants (par courriel seulement)